



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	31	14	4

SEANCE du vendredi 29 mars 2019

**OBJET : 00-4 - CREATION D'UNE
ESPLANADE "SIMONE VEIL" -
APPROBATION**

Le vendredi 29 mars 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/03/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

N°Enregistrement :

936/19

Procurations

M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS
M. Marc FOSSOUD à M. Yves DAHAN
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Serge AMAR
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Alain CHAUSSARD à M. Hassan EL JAZOULI
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric PAUGET
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, M. Louis LO FARO

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 4 AVR. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

- 4 AVR. 2019

Par délégation du Maire,



Service des Affaires Générales
Municipales et du Contentieux

L. MALHERBE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-4 - CREATION D'UNE ESPLANADE "SIMONE VEIL" - APPROBATION

Commission(s) : DEPLACEMENTS URBAINS - STATIONNEMENT - INFRASTRUCTURES

Simone VEIL, née JACOB, a vu le jour à Nice le 13 juillet 1927. Le 29 mars 1944, la jeune Simone réussit à passer les épreuves du baccalauréat. Elle est arrêtée, dès le lendemain par la GESTAPO puis déportée à Auschwitz-Birkenau avec sa mère et sa sœur ainée.

Après l'évacuation du camp d'Auschwitz le 18 janvier 1945, elles entament toutes les trois la « marche de la mort » à travers la Pologne et l'Allemagne, jusqu'au camp de Bergen-Belsen. La mère de Simone, épuisée, succombe le 13 mars 1945, un mois avant la libération du camp par les troupes anglaises.

De retour en France, Simone s'inscrit à la faculté de droit et à l'Institut d'Etudes Politiques. Elle y rencontre Antoine VEIL. Ils se marient le 26 octobre 1946. Ils auront trois enfants (Jean né en 1947, Nicolas en 1948 et Pierre-François en 1954).

Devenue Magistrate, elle est affectée à la Direction des Affaires Civiles auprès de Jean FOYER, Garde des Sceaux. Elle sera nommée par le Président Georges POMPIDOU, Secrétaire du Conseil Supérieur de la Magistrature. Elle sera la première femme à occuper ces fonctions.

Après l'élection de Valéry GISCARD D'ESTAING, le 19 mai 1974, elle est nommée Ministre de la Santé dans le gouvernement de Jacques CHIRAC. Elle fera adopter, après des débats houleux où rien ne lui sera épargné, la loi sur l'interruption volontaire de grossesse le 29 novembre 1974. Simone VEIL demeurera Ministre de la Santé jusqu'en 1979.

A l'occasion des premières élections du Parlement européen au suffrage universel qui ont lieu le 10 juin 1979, Simone VEIL, dont c'est le baptême électoral, conduit une liste. Elle se présente à la présidence du Parlement Européen où elle est élue le 17 juillet 1979, devenant ainsi la première femme à exercer ces fonctions, qu'elle assumera jusqu'en 1982.

Députée Européen jusqu'en 1993, elle est nommée Ministre de la Santé et des Affaires Sociales, au rang de Ministre d'Etat, dans le gouvernement d'Edouard BALLADUR.

En 1998, Simone VEIL entre au Conseil d'Etat. De 2000 à 2007, elle préside la Fondation de la Shoah. Elle est élue le 20 novembre 2008 à l'académie française au fauteuil n°13 qui fut celui de Paul CLAUDEL, de Pierre LOTI et de Jean RACINE.

En 2012, le Président de la République François HOLLANDE lui remettra les insignes de grand-croix de la Légion d'Honneur.

Simone VEIL s'est éteinte le 30 juin 2017 à Paris à l'âge de 89 ans. Le 1^{er} juillet 2018, Simone VEIL est la cinquième femme à entrer au Panthéon.

Pour honorer la mémoire de celle dont le courage et la détermination forçaient l'admiration et qui, par son humanisme, rayonnait très largement au-delà des frontières politiques et géographiques, il est proposé, à la veille du deuxième anniversaire de sa disparition, de dénommer « Esplanade SIMONE VEIL » les pelouses et jardins aux abords du Port Vauban, espace ouvert sur la méditerranée, qui symbolise l'esprit de liberté, d'ouverture sur le monde et de rencontre des cultures.

Dans la mesure où cette nouvelle dénomination ne vient pas interférer avec des dénominations existantes et répond à un intérêt général en favorisant la localisation d'un espace public remarquable, il peut être envisagé de dénommer ces espaces « Esplanade SIMONE VEIL »

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Commission(s) : DEPLACEMENTS URBAINS - STATIONNEMENT - INFRASTRUCTURES

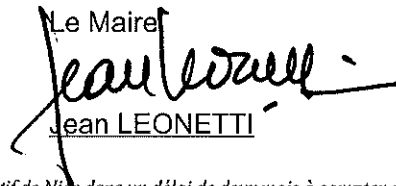
LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **ADOpte** la dénomination « Esplanade SIMONE VEIL » pour les jardins aménagés en espace public situés aux abords du Port Vauban.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.00-4 - CREATION D'UNE ESPLANADE "SIMONE VEIL" - APPROBATION

Date de transmission de l'acte : 04/04/2019**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/04/2019**Numéro de l'acte :** lmc1729358 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20190329-lmc1729358-DE**Date de décision :** 29/03/2019**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes